

COMPTE-RENDU

Formation Spécialisée du CSAL

Réunion du 26 septembre 2024

La Formation spécialisée du Comité social d'administration local (CSAL-FS) s'est réunie sous la présidence de M COUDERC, en l'absence de M GUIN. La séance s'est ouverte à 9h00.

Nous avons demandé que les instances soient à nouveau convoquées à 9h30, notamment pour les collègues venant de loin.

1. Procès-verbal de la Formation Spécialisée du 5/03/2024

Nous regrettons que l'élection du secrétaire de la Formation Spécialisée (FS) ait eu lieu en l'absence des élus CGT, alors que nous avons une candidature à présenter.

2. Budget 2024 de la Formation Spécialisée

Il est décidé l'acquisition de 150 ventilateurs de bureau. 110 seront déployés dans les locaux non climatisés. Les 40 autres seront stockés pour être utilisés sur les sites où la climatisation serait défaillante.

Pour la douche installée à Vallier, la CGT rappelle qu'il s'agit d'une dépense bâtementaire qui doit en principe être financée par la dotation globale de fonctionnement (DGF). Elle valide la prise en charge exceptionnelle sur le budget de la FS, dans la mesure où cela a déjà été fait par le passé.

Les dépenses que nous avons proposées en groupe de travail ont été validées, notamment une formation sur les Troubles Musculo-Squelettiques (TMS) en lien avec notre travail sur écran et notre posture de travail essentiellement assise.

Solidaires demande une suspension de séance pour nous soumettre une résolution de dernière minute sur les formations en Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM), sans évoquer la problématique des conditions de travail. La CGT aurait voté le texte s'il faisait référence aux risques psycho-sociaux, notamment dus aux vacances d'emploi et à l'organisation du travail. Nous nous abstenons en l'absence de concertation préalable et de possibilité d'amendement.

3. Bilan du Plan d'Actions de Prévention (PAP) 2023 – Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) et PAP 2024

En préambule nous constatons que le registre de santé et de sécurité au travail n'a toujours pas été mis à jour ([dernière MAJ sur Ulysse 38 le 29/06/2023!](#)), alors que nous l'avions signalé lors de la précédente réunion. La Direction concède que ce n'est pas normal.

Concernant le DUERP/PAP, s'il est important que les collègues puissent faire remonter leurs problèmes dans le cadre de la mise à jour annuelle du DUERP, nous considérons que tout ne figure pas dans ces documents et nous dénonçons les limites de l'exercice : les vraies solutions ne sont pas mises sur la table. Ce qui est proposé ne permet de régler les problèmes qu'à la marge, faute d'aborder les questions de budget et d'emploi. Il n'y a que des mesures d'accompagnement. Ce n'est pas sérieux !

Le groupe de travail « sécurité » que nous avons demandé et obtenu du président de la Formation Spécialisée du CSAL sera l'occasion d'aborder des risques qui n'ont pas été évoqués dans le DUERP.

L'augmentation du nombre d'arrêts maladie de courte durée, malgré le jour de carence, montre que les mesures de prévention ne sont pas satisfaisantes.

La Direction contribue à la détérioration des conditions de travail et de la santé de ses agents, lorsqu'elle accepte de prendre des missions supplémentaires, sans donner des priorités, alors qu'il manque 153 agents à la DDFIP de l'Isère. Nous avons demandé qu'aucune mission supplémentaire ne soit acceptée par la direction sans règlement du problème des vacances d'emploi.

4. Médecine du travail : bilan d'activité 2024

La présentation du rapport médical de Mme Chaloin a été pour nous l'occasion d'aborder le problème des visites quinquennales.

Alors qu'elle commence tout juste à relancer son programme de visites quinquennales (environ 200 agents par an), elle s'attend à être sollicitée pour suppléer à certaines tâches dans les départements limitrophes où il n'y a plus de médecin du travail (Ardèche et maintenant Haute Savoie), dans le cadre de la continuité de service de la médecine préventive, ce qui remet en cause la bonne tenue des visites quinquennales.

Nous demandons que le nombre de visites médicales revienne à la fréquence prévue par le décret du 28 mai 1982, au besoin en recourant à un prestataire privé, sur le budget de la FS. Nous sollicitons également le recrutement d'une infirmière, la mise en place d'un local infirmerie à Vienne et la possibilité d'une prise en charge en ambulance pour les collègues qui souhaitent rencontrer le médecin du travail.

5. Plan départemental de transition environnementale

Le plan départemental de transition environnementale va être élaboré avec le recours à un cabinet d'étude privé (ITER) expert en mobilité. L'entreprise a été choisie dans le cadre d'un marché national.

Encore une fois, la Direction Générale (DG) fait appel à une expertise extérieure, alors que les compétences existent. Toutes les données chiffrées en matière de mobilités sont disponibles dans nos déclarations des demandes annuelles de la prime de mobilité. Seul le temps manque faute d'emplois suffisants dans nos directions.

Nous ne comprenons pas pourquoi ce sujet est l'ordre du jour de cette instance. Pendant ce temps, nous ne discutons pas des vrais problèmes en matière de santé, sécurité et conditions de vie au travail qui sont l'objet même de cette formation spécialisée.

Selon nous, il s'agit encore d'un plan de communication, du greenwashing. Avec le Nouveau Réseau de Proximité (NRP) qui, contrairement à ce que son nom indique, a entraîné le démantèlement de plus de la moitié de nos implantations en Isère, l'impact des déplacements des usagers est certainement beaucoup plus important que l'impact des déplacements des agents.

6. Observatoire interne de l'Isère + plan d'actions

M COUDERC se félicite d'une « tendance positive » tout en reconnaissant que les chiffres sont mauvais en valeur absolue. Nous rappelons que cela reflète l'état d'esprit des collègues, qui sont inquiets, désabusés, démotivés et en colère. D'autres, la majorité silencieuse, n'ont pas souhaité répondre, considérant probablement que cela ne servait à rien.

Le plan d'actions sera présenté à la prochaine réunion de la FS. Nous demandons qu'il soit présenté en CSAL, car il y a des enjeux sur l'organisation du travail (et en particulier, du télétravail, source de conflictualité), mais aussi sur le rôle, la place et la formation de l'encadrant.

Nous exigeons que la Direction prenne l'ampleur du ras-le-bol et des mesures à la hauteur de ce désarroi, en termes d'emploi et de rémunération notamment. Mais pour ça il faut des moyens ! Or le nouveau gouvernement annonce

100 Mds € d'économies supplémentaires ! Il faut donc s'attendre, au contraire, à de nouvelles vagues de suppressions d'emplois, car c'est le seul levier de coupes budgétaires rapide.

Jusqu'où nos collègues vont accepter cette casse de nos conditions de travail ?
Cela augure un conflit social majeur. Nous nous y préparons.

7. Visites de services

La visite du SIP Grenoble Oisans-Drac, retardée par la mise en application du « plan d'action », est programmée le mardi 17 décembre à 8h30.

8. Accidents de travail et maladies professionnelles

La direction générale confirme que les déclarations d'accidents de travail, comme les signalements, doivent être anonymisées. D'après le Dr Chaloin, le secret médical doit être levé une fois que l'imputabilité au service de l'accident de travail a été reconnue par le Conseil médical.

A l'unanimité, les organisations syndicales adoptent une délibération exigeant que la DDFIP continue à transmettre les déclarations d'accidents de travail et les signalements au fil de l'eau et de manière non anonymisée.

Nous la ferons remonter à nos instances nationales pour que la question soit tranchée au niveau ministériel, et si nécessaire, à l'échelle du Secrétariat général, voire au plan juridique.

Sur les accidents du travail suite à un choc psychologique, nous demandons simplement l'application de l'art L 411-1 du code de la Sécurité sociale qui considère « comme accident du travail, **quelle qu'en soit la cause**, l'accident survenu par le fait ou **à l'occasion du travail** [...] ». L'important est que le fonctionnaire soit sur son lieu de travail et sur son temps de travail au moment de l'accident. Ces notions de « en lieu et en temps » sont confirmées par la jurisprudence de la chambre sociale de la Cour de cassation.

Or la direction persiste à confondre imputabilité au service (la notion juridique en vigueur) et imputabilité au chef de service (la notion inventée). Ainsi, elle considère que le chef de service ne va pas au-delà de ses prérogatives, et recourt systématiquement à l'avis du Conseil médical, au risque de plonger les collègues dans la précarité financière (passage en demi-traitement). Au final, c'est la reconnaissance des Risques Psycho-Sociaux (RPS) qui est remise en cause.

Nous utiliserons tous les moyens légaux et recours à notre disposition pour contester cette interprétation abusive des dispositions légales par notre administration.

9. Chantiers immobiliers en cours

L'ascenseur n°3 du CFP Rhin et Danube va être changé. Des mesures d'empoussièrement seront réalisées avant travaux dans la cadre de la prévention des risques liés à l'amiante.

Après le CFP Rhin Danube, le site de Vallier va accueillir le chauffage urbain.

10. Amiante au local archives de Bourgoin Jallieu

Les retours des analyses réalisées dans les archives de Bourgoin Jallieu font état de traces faibles sur 2 points d'analyse. Les résultats n'étant pas à 100 % nuls, nous avons demandé que les collègues qui ont pu travailler dans les archives obtiennent un certificat de présence en milieu amianté. Le président n'a pas clairement validé la proposition.